

COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES D'AZUR

Réunion du Conseil Communautaire
Séance du 7 juillet 2017 à 18h30

Procès-verbal de séance

Nombre de membres au sein du Conseil Communautaire : 50

Sous la Présidence de Charles Ange GINESY étaient présents :

Membres présents : 33

D. NICOLAS, V. GIOBERGIA, Mme B. DROGOUL, S. SIMONINI, B. ROBION, Mme J. BARUFFA, Mme M. BELLERY, P. TARDIEU, C. DURANDY, Mme M. MARTIN, Mme D. LEIBOFF, J. SATURNO, A. NICOLETTA, G. MARTINELLI, M. BELVISI, C. BELZ, R. VELAY, P. CORPORANDY, Mme E. COLLE, Jean-Pierre DAVID, Mme M. FACCHINI, R. GILDONI, Mme D. CHABAUD, J.C. AUTHEMAN, J.J. BAYONNE, Mme N. BERTOLOTTI, A. PRIGENT, J.M. AUBERT, J.L. PUCSETTI, R. CIAIS, A MARTINEZ, L. BAUDOIN, Mme D. DAO-LENA.

Membres absents représentés par leurs suppléants : 2

M. MAUNIER G. par M. RAYER C., M. MEYFFRET C. par M. VAN BOXEM D.

Membres absents ayant donné pouvoir : 3

M. DAVID Jean-Paul à M. DURANDY C., M. PEYRE J. à M. DAVID Jean-Pierre, M. AUDIBERT J.P. à Mme BERTOLOTTI N.

Membres absents : 11

Mme C. FOURNIER, Mme V. GEVRESSE, J. FIOL, G. AMMIRATI, C. FRISSETTI, Mme M.J. NOEL, Mme N. GRILLI, J.P. CRULLI, Mme F. BRAO, L. DON, E. MALAUSSENA.

Nombre de votants pour la séance : 39

Les conditions de quorum sont réunies.

Madame LEIBOFF a été nommée secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2017

Adopté à l'unanimité

2) Rapport des décisions prises par le Président par délégation du Conseil

➤ Marchés passés en procédure adaptée et signés pour :

1- Réhabilitation école de Roquestéron : 135 036.30 € HT

- Lot n°1 – étanchéité isolation et garde-corps des toitures terrasses :
Entreprise SERI = 51 277.70 € HT
- Lot n°2 – électricité, ventilation et faux plafonds cantine et réfectoire :
Entreprise MICOL = 16 904.00 € HT

- Lot n°3 – VRD et jeux pour enfants :
Entreprise SCOFFIER = 66 854.60 € HT

2- Réhabilitation école de Beuil : 250 182.90 € HT

- Lot n°1 – échafaudage :
Entreprise FERAUD et GIBELLIN = 12 408.00 € HT
- Lot n°2 – désamiantage :
Entreprise AG DELOPMENT = 17 795.00 € HT
- Lot n°3 – démolition-maçonnerie-plâtrerie-isolation :
Entreprise TRIMARCO = 37 205.00 € HT
- Lot n°4 – charpente-couverture :
Entreprise FERAUD et GIBELLIN = 58 577.00 € HT
- Lot n°5 – peinture-ravalement :
Entreprise DELAN = 78 870.40 € HT
- Lot n°6 : menuiseries extérieures-intérieures-ferronneries :
Entreprise 38 725.00 € HT
- Lot n°7 : électricité :
Entreprise JEAN Frédéric = 6 602.50 € HT

3- Réhabilitation école de Toudon : 96 224.30 € HT

- Lot n°1 – menuiseries extérieures :
Entreprise SER TEC ALU = 22 894.50 € HT
- Lot n°2 – électricité-CVC-plomberie :
Entreprise MICOL = 33 237.00 € HT
- Lot n°3 – peinture, doublage, cloison, faux-plafond, menuiseries intérieures :
Entreprise DELAN = 40 092.80 € HT

4- Réhabilitation cantine de Beuil :

- **Entreprise MICOL = 24 811.50 € HT**

➤ prorogation du prêt-relais subvention à hauteur de 1 000 000 € avec le Crédit Agricole.

FINANCES

3) Répartition du FPIC 2017

La loi de Finances pour 2017 a fixé le montant de l'enveloppe nationale du Fonds de Péréquation des ressources Communales et Intercommunales à 1 milliard d'euros, soit le même montant qu'en 2016. Alors qu'elle a progressé chaque année depuis 2013, l'enveloppe du FPIC est gelée pour 2017.

Pourtant, pour Alpes d'Azur, le Président indique qu'alors qu'on pouvait s'attendre à un maintien du FPIC, les données relatives à l'ensemble intercommunal communiquées par la Préfecture présentent une baisse. En effet, en 2016, le montant s'élevait à 489 731 € et il est fixé à 455 912 € pour cette année, soit une nouvelle perte sèche de 33 819 € sur le budget 2017.

Alors que le nombre d'EPCI à fiscalité propre est passé de 2 062 en 2016 à 1 263 en 2017 soit une baisse de 39%, le Président précise qu'on pouvait au contraire attendre une péréquation plus forte envers notre territoire compte tenu des grands ensembles fusionnés.

Ce n'est pas le cas. L'enveloppe Alpes d'Azur semble impactée par deux effets :

- le prélèvement sur l'enveloppe nationale de la quote part outre-mer
- le mécanisme de garanties des ensembles qui cessent d'être bénéficiaires

Aussi, comme les années précédentes et conformément aux engagements initiaux des Maires, le Président sollicite leur solidarité et propose d'affecter la totalité de l'enveloppe, à savoir 455 912 €, à la Communauté de Communes Alpes d'Azur.

CONTRE : 3 – M. Marc Belvisi, M. Jean-Louis Puccetti, M. Laurent Baudoin

ABSTENTION : 1 – M. René Gildoni

POUR : 35 voix

4) Décision modificative du budget n°1

Il s'agit d'inscrire à la section d'investissement du budget général les nouveaux programmes en délégation de maîtrise d'ouvrage et la prise en compte de la prorogation de prêt relais de 1 000 000 € avec le Crédit Agricole.

Concernant la section de fonctionnement, il convient d'intégrer la baisse du FPIC. En effet, au moment de la constitution du budget l'enveloppe de l'année N-1 avait été reportée. Les dépenses sont revues à la baisse en conséquence, notamment grâce au passage à la semaine de 4 jours dans les écoles qui sera effective dès septembre 2017.

Adopté à l'unanimité

PETITE ENFANCE-ENFANCE-JEUNESSE

5) Résiliation de la convention relative à la mise à disposition du centre de loisirs avec la commune de Villars-sur-Var

A l'heure actuelle, le centre de loisirs de Villars-sur-Var accueille en moyenne :

- 14 enfants de Puget-Thénières
- 9 enfants de Villars-sur-Var
- 4 enfants de Touët-sur-Var

Des navettes de minibus (8 places) emmènent les enfants de Puget-Thénières et Touët-sur-Var à Villars-sur-Var. Compte-tenu de ces effectifs avec un nombre important de Pugétois ainsi que de la capacité d'accueil limitée du local de Villars-sur-Var, le Président propose d'inverser le sens des navettes et de relocaliser l'accueil de loisirs du mercredi à l'école de Puget-Thénières.

De ce fait, le bâtiment affecté à l'accueil de loisirs de Villars-sur-Var peut être rendu à la Commune. Ceci permettra des économies de fonctionnement. A noter, un projet d'installation

d'une pompe à chaleur avait été préparé et le Président propose de participer à l'autofinancement.

Les Villarois continueront de bénéficier du service, une navette prendra en charge les enfants pour les emmener à Puget-Théniers, tout comme les Touëtois.

Adopté à l'unanimité

6) Avenants aux conventions de partenariat avec les associations Enfance Jeunesse

A l'occasion de ce point Enfance Jeunesse, le Président souhaite faire un point sur l'organisation du temps scolaire pour la rentrée de septembre 2017. La Commission des affaires scolaires, présidée par Nicole Bertolotti avec la Vice-Présidente Danielle Chabaud, s'était positionnée à l'unanimité pour un retour à la semaine de 4 jours. L'ensemble des conseils d'école ont été consultés et tous, là aussi à l'unanimité, ont souhaité revenir à la semaine de 4 jours.

Sur la base de ces avis unanimes du corps enseignant, des parents d'élèves et des élus de la commission, la Commission Départementale de l'Education Nationale (CDEN) présidée par l'Inspecteur d'Académie a approuvé ce matin-même le passage à la semaine de 4 jours pour la rentrée prochaine.

Aussi, sur le territoire, deux associations organisent des accueils périscolaires :

- l'Epi intervient sur les écoles de Guillaumes et Valberg.
- La Maison des enfants sur l'école de Pierrefeu

Les conventions de ces deux associations sont modifiées et renouvelées pour acter :

- la suppression des NAP
- les nouvelles plages horaires d'accueil périscolaire matin et soir
- le service de restauration scolaire inchangé

Egalement, les accueils périscolaires du mercredi après-midi redeviennent des accueils extra-scolaires à la journée. Ces accueils de loisirs sont intégrés au Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF.

A noter, les services intercommunaux ont travaillé sur des simulations de fréquentation qu'il conviendra peut-être de réajuster en fonction des présences effectives pour ces accueils, en particulier pour le mercredi.

Le Président propose donc d'approuver les nouvelles conventions prenant en compte ces nouvelles organisations.

La Vice-Présidente adresse ses remerciements à Nicole Bertolotti et aux services. La Présidente de commission explique qu'elle a participé à la CDEN et que 104 communes sur 121 reviennent ont opté pour un retour à la semaine de 4 jours dans les Alpes-Maritimes.

Adopté à l'unanimité

ECOLE ET PERISCOLAIRE

7) Convention de mise à disposition du local situé au-dessus de l'école de Pierrefeu à l'Association La Maison des Enfants

Il s'agit de renouveler la convention autorisant l'utilisation du local situé au-dessus de l'école de Pierrefeu par l'association La Maison des Enfants, à des fins de stockage de petit matériel courant et petit mobilier. Le local ne pourra pas être utilisé par l'association pour y accueillir du public.

Le Président propose de reconduire cette convention.

Adopté à l'unanimité

8) Convention pour l'utilisation de la piscine de Puget-Théniers

Il s'agit cette fois de reconduire la convention avec la Commune de Puget-Théniers afin de permettre aux élèves de l'intercommunalité de bénéficier d'un cycle de natation. Le tarif appliqué à la séance est de 2 € par enfant et reste inchangé par rapport à l'année dernière. Les frais sont pris en charge dans le cadre du budget Activités pédagogiques des écoles.

Pour 2017, les écoles dont les enseignants se sont positionnés sont : Ascros, Malaussène, Touët-sur-Var, Daluis, Roquestéron et Puget-Théniers. Pour cette dernière, la gratuité est accordée.

Le maire de Puget-Théniers précise qu'il n'y aura pas d'ouverture de la piscine au mois d'octobre.

Adopté à l'unanimité

9) Modification du règlement intérieur des accueils de loisirs et mise à jour des tarifs

Compte-tenu du réaménagement des rythmes scolaires sur une semaine de 4 jours, il convient de supprimer le tarif NAP. Pour les autres accueils, le mode de calcul est maintenu en fonction du Quotient Familial de la CAF mais le nombre d'heures variera pour l'accueil périscolaire et la garderie. Pour le mercredi, l'accueil était jusqu'ici considéré comme du périscolaire et le tarif était calculé à l'heure. Il sera désormais déclaré en extra-scolaire auprès de Jeunesse et Sport et le tarif sera facturé à la journée (8h).

Par ailleurs, dans le cadre de l'harmonisation des tarifs sur le territoire, il est proposé de fixer le prix de la cantine à 3,95 € pour toutes les écoles. Jusqu'ici, l'Estéron (école de Roquestéron, Pierrefeu, Toudon) bénéficiait d'un tarif à 3,75€ le repas alors que le prix de 3,95 € est facturé sur le reste du territoire.

Les autres activités (crèche, transport scolaire...) sont maintenues et leurs tarifs restent inchangés.

Le Président propose donc de modifier le règlement intérieur en conséquence afin d'intégrer ces modifications, notamment la suppression des NAP et la transformation des accueils de loisirs périscolaires du mercredi en accueil extra-scolaire.

Adopté à l'unanimité

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

10) Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le 9 décembre 2016, le Conseil a approuvé le périmètre d'étude structurant un schéma de cohérence territoriale (SCoT) à l'échelle de la Communauté de Communes Alpes d'Azur. Le SCOT est un document d'urbanisme, instauré par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) du 13 décembre 2000, qui détermine à l'échelle de plusieurs communes un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles, notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé.

Le SCOT relève de la compétence de la Communauté de Communes Alpes d'Azur. Suite à l'avis favorable du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, le Préfet a pris un arrêté en date du 16 juin 2017 délimitant le SCOT à l'échelle de notre intercommunalité.

Aussi, le Président propose d'avancer sur ce dossier et de délibérer pour prescrire le SCOT ainsi que ses modalités de concertation. Il rappelle par ailleurs la nécessité d'établir un SCOT pour permettre aux maires d'ouvrir de nouvelles zones à urbaniser dans leurs documents communaux.

Adopté à l'unanimité

11) Projet foncier agricole

Ce projet est issu d'un travail partenarial avec les agriculteurs, la SAFER, la Chambre d'Agriculture pour valoriser le foncier agricole de la communauté de communes et prévoit quelques focus thématiques sur : les futurs cédants, le pastoralisme, les oliveraies, les terres maraîchères.

Il comprend :

- Une cartographie exhaustive des terres utilisées, comprenant leurs usages et le niveau de sécurisation foncière
- Une sensibilisation / animation foncière à destination : des agriculteurs, des collectivités et des propriétaires privés
- Un travail d'identification et d'expérimentation sur les zones agricoles à enjeu du territoire, réalisé conjointement avec les communes et les agriculteurs ; sur une sélection (a priori 6 zones), des méthodes de résolution de problème seront testées

Une mesure FEADER spécifique aux stratégies foncières agricoles, permet une aide à 100%. La mesure est réservée aux projets coopératifs. Aussi, le projet Alpes d'Azur regrouperait :

- La Chambre d'Agriculture
- Le CERPAM
- La SAFER
- Le GEDAR
- L'ADEAR
- D'autres partenaires sont envisagés : Terre de Liens, une association locale sur les oliveraies

Alpes d'Azur assurerait l'animation générale en tant que chef de file et la coordination du projet en recrutant chargé de mission foncier agricole sur 2 ans, à compter du printemps 2018.

Les autres partenaires seraient également bénéficiaires de la subvention :

- La Chambre d'Agriculture et la SAFER en valorisant du temps de travail
- Le GEDAR, CERPAM et ADEAR en proposant des prestations de services

Le montant total du projet s'élève à 247 176,29 € TTC dont 76 410,24 € correspondant aux frais de personnel dédiés par l'intercommunalité au projet. Le FEADER finance à 100%.

Adopté à l'unanimité

12) Avenant au CRET

Comme convenu dans le cadre du CRET signé en décembre 2015, une révision du contrat a été réalisée à mi-parcours afin de mettre à jour la liste des projets soutenus par la Région conformément aux nouveaux cadres d'intervention (prévoyant notamment une diminution drastique des soutiens en fonctionnement mais un renforcement des aides à l'investissement)

De plus, les Pays ne sont désormais plus signataires des CRET et les intercommunalités en deviennent chefs de file.

Ainsi, l'avenant fait apparaître 22 projets, dont :

- 11 ont déjà été financés
- 4 étaient déjà inscrits (dont la subvention SCOT)
- 1 concerne la modernisation de la collecte des déchets
- 1 projet de l'Hôpital de Puget-Théniers pour la rénovation des bâtiments
- 1 projet du Syndicat Mixte du Mercantour pour la modernisation de l'abattoir (dont la création d'une salle de découpe)

Le montant total de l'aide régionale restante au titre du CRET est de 887 020 €. Cet avenant n°1 sera conclu entre la Région, Alpes d'Azur et le PNR des Préalpes d'Azur.

Adopté à l'unanimité

ENVIRONNEMENT

13) Certification des rivières rouges au label Rivières Sauvages par l'AFNOR

Le 25 février 2017, le Conseil a approuvé la demande de financement pour le projet : « Agir pour une valorisation touristique durable des rivières sauvages d'Alpes d'Azur : source de vie et d'activités ».

L'animation engagée depuis mai 2016 pour la gestion et la valorisation des rivières rouges arrive à la fin de sa phase initiale et la candidature au label Rivières Sauvages est dorénavant prête à être présentée. Ces études confirment un fort potentiel du territoire pour prétendre à cette démarche, non réglementaire, de valorisation écologique et touristique.

L'évaluation de certification au label sera réalisée par l'AFNOR qui analysera au cours de l'été les dossiers de candidature des rivières rouges et se rendra sur les tronçons de rivière concernés. Cette prestation a fait l'objet de demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau et de la Région au même titre que les dépenses d'animation, de communication et d'études. La demande de labellisation de l'Estéron animée par le PNR des Préalpes d'Azur devrait, pour sa part, aboutir au cours de l'automne 2017.

Le Président propose donc de demander de labellisation « Rivières Sauvages ».

Adopté à l'unanimité

14) Révision plan de financement Natura 4 cantons

Le Conseil a approuvé le 25 février 2017 le renouvellement de candidature à l'animation du site Natura 2000 « Massif du Lauvet d'Ilonse et des Quatre Cantons – Dôme de Barrot – Gorges du Cians » pour la période 2017-2020. La convention financière à signer avec l'Etat et l'Europe (cofinancement Etat / FEADER) pour 3 ans fixait le montant à 65 000 €.

A la suite des échanges techniques préalables à la signature de la convention, il apparaît que 6 500 € supplémentaires peuvent être accordés pour mettre en place des actions de communication.

Dans le cadre de la candidature de la Communauté de Communes Alpes à l'animation du site, le Président propose donc de délibérer à nouveau sur le plan de financement de la convention avec un montant prévisionnel qui s'établit à 71 500 € HT (47% Etat et 53% FEADER), sachant que la répartition entre les financeurs peut être amenée à évoluer en fonction de la disponibilité des crédits.

Adopté à l'unanimité

15) Avenant à la convention pour l'animation et la mise en œuvre du Docob pour le site Natura 2000 « Massif du Lauvet d'Ilonse et des Quatre Cantons – Dôme de Barrot – Gorges du Cians » (budget « Etudes »)

A la suite des échanges techniques avec les services de la DREAL PACA et de la DDTM 06, une étude portant sur la sectorisation des enjeux forestiers anciens croisés aux enjeux chiroptères a été proposée et peut être financée à 100% pour un montant éligible de 20 000 € HT.

C'est pourquoi le Président propose de délibérer afin de solliciter un avenant à la convention d'animation 2017-2020 pour le financement de cette étude pour un montant de 20 000 € HT.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

16) Mise à jour du tableau des effectifs

La mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2017 comprend :

Au niveau du Budget général :

- la modification des postes ouverts dans les écoles afin de tenir compte de la nouvelle organisation des temps scolaires sur 4 jours. Les plannings de travail des agents des écoles sont profondément modifiés.
- compte tenu de la réussite au concours d'attaché territorial de la Directrice du pôle Développement local et durable et du Responsable du service Affaires scolaires, le Président propose de transformer leurs 2 postes d'attaché à temps complet afin de pouvoir les nommer.
- également, il convient de renouveler le poste de chargé de mission Natura 2000 « Massif du Lauvet d'Ilonse et des quatre Cantons – Dôme de Barrot - Gorges du Cians » pour une durée de 3 ans, conformément au renouvellement de la convention d'animation pour la période 2017 - 2020.

Au niveau du Budget OM :

Compte tenu de l'accès au grade de technicien du Responsable du service de la Collecte OM au titre de la promotion interne 2017, et afin de pouvoir le nommer dans ce cadre d'emplois de catégorie B, le Président propose la création d'un poste de technicien à temps complet au budget de la Collecte OM.

Egalement, cette mise à jour intègre l'évolution réglementaire suite à la mise en œuvre du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) au 1er janvier 2017 qui a modifié les cadres d'emploi.

Le Président ajoute que ces changements diminueront la masse salariale, notamment par le repli du temps scolaire sur une semaine de 4 jours.

Adopté à l'unanimité

17) Conventions de mise à disposition de personnel dans les écoles

Il s'agit de renouveler les conventions de mise à disposition des agents des écoles :

- **Conventions de mise à disposition de personnel des Communes à la Communauté de communes**

Commune de BEUIL : 1 agent pour le ménage de l'école

Commune de MALAUSSENE :

- 1 agent pour l'accueil cantine et le périscolaire du soi
- 1 agent pour l'accueil cantine et le ménage de l'école, de la garderie

Commune de PUGET-THENIERS : 1 agent pour l'accueil cantine

Commune de ROQUESTERON :

- 2 agents pour l'accueil cantine et le périscolaire du matin
- 1 agent pour l'animation informatique, l'accueil cantine et le périscolaire du soir
- 1 agent pour le ménage de l'école

Commune de TOUDON : 1 agent pour le ménage de l'école

Commune de VILLARS-SUR-VAR :

- 1 agent pour la préparation cantine
- 1 agent pour le ménage école

- **Conventions de mise à disposition de personnel de la Communauté de communes aux Communes**

Commune d'ASCROS : 1 agent pour des heures de ménage

Commune d'ENTRAUNES : 1 agent pour des heures de ménage

Commune de PEONE : 2 agents pour des heures de ménage

Commune de PUGET-THENIERS : 1 agent pour des heures de ménage

Adopté à l'unanimité

DELEGATIONS DE MAITRISE D'OUVRAGE

- 18) Aiglun : modification du plan de financement concernant la création de deux logements dans le bâtiment communal « La Maison du Four »
- 19) Beuil : acceptation de la délégation de maîtrise d'ouvrage pour le programme de Dotation Cantonale d'Aménagement 2017
- 20) Cuébris : acceptation de la délégation de maîtrise d'ouvrage pour le programme de Dotation Cantonale d'Aménagement 2017
- 21) Entraunes : acceptation de la délégation de maîtrise d'ouvrage pour le programme de Dotation Cantonale d'Aménagement 2017
- 22) Guillaumes : modification du plan de financement concernant l'étude de faisabilité pour l'implantation d'écogîtes au quartier les Plans
- 23) Guillaumes : acceptation de la délégation de maîtrise d'ouvrage pour le programme de Dotation Cantonale d'Aménagement 2017
- 24) La Croix-sur-Roudoule : annule et remplace délibération D2017/014 du 25 février 2017 : rectification du plan de financement de projet de rénovation de l'ancienne école de Léouvé
- 25) Péone : acceptation de la délégation de maîtrise d'ouvrage pour le programme de Dotation Cantonale d'Aménagement 2017
- 26) Pierlas : modification du plan de financement concernant la construction de garages communaux

- 27) Pierrefeu : modification du programme de DCA 2016
- 28) Puget-Rostang : acceptation de la délégation de maîtrise d'ouvrage pour le programme de Dotation Cantonale d'Aménagement 2017
- 29) Rigaud : acceptation de la délégation de maîtrise d'ouvrage pour le programme de Dotation Cantonale d'Aménagement 2017
- 30) Thiéry : acceptation de la délégation de maîtrise d'ouvrage pour le programme de Dotation Cantonale d'Aménagement 2017
- 31) Toudon : modification du plan de financement concernant la construction d'une station d'épuration
- 32) Tourette-du-Château : modification du plan de financement concernant la création d'un local technique
- 33) Villars-sur-Var : modification du plan de financement concernant la rénovation de la vacherie de Douinas
- 34) Villeneuve d'Entraunes : modification du programme de DCA 2016
- 35) Villeneuve d'Entraunes : acceptation de la délégation de maîtrise d'ouvrage pour le programme de Dotation Cantonale d'Aménagement 2017

L'ensemble de ces délibérations sont adoptées à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- motion pour l'implantation d'un lycée sur le bassin de vie

Actuellement, il n'existe pas de lycée sur le territoire de la Communauté de Communes Alpes d'Azur, ni sur Entrevaux et Annot.

Pourtant, on constate une augmentation démographique entre 1999 et 2010 (chiffres issus du rapport «Portrait de territoire», Pays vallées d'azur Mercantour, INSEE, sept. 2014). Sur cette période, la population du territoire de la Communauté de Communes Alpes d'Azur affiche un taux de croissance de + 1,8% annuel.

Egalement les temps de trajets actuels des élèves de ce territoire pour se rendre dans le lycée le plus proche (Thierry Maulnier à Nice) leur imposent de quitter leur commune et leur famille avec, pour le point le plus éloigné du périmètre intercommunal, une distance équivalente à 2h30 de trajet. Pour les communes principales du bassin de vie, les temps de trajet sont les suivants :

- Valberg-Nice : 1h30
- Puget-Théniers –Nice : 50 minutes
- Roquestéron-Nice : 1h15
- Entrevaux-Digne : 1h30

L'implantation d'un lycée sur le bassin de vie de Puget-Théniers était un engagement de campagne de la nouvelle majorité régionale, élue en décembre 2015.

C'est pourquoi, conformément à cet engagement et compte tenu des besoins de service de proximité, le Président propose au Conseil d'approuver une motion afin que la Région engage la construction d'un lycée sur le bassin de vie de Puget-Théniers durant la mandature 2015-2022.

Adopté à l'unanimité

